



Informations sur les délégations de l'organe délibérant au Maire

Conseil municipal du 27 septembre 2021 DELIBERATION

Rapporteur : M. LE MAIRE

Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle GRACIA

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE,
Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUÉHEILLE,
M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU,
Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE,
M. Iñaki ECHANIZ,
M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Daniel LACRAMPE,
M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUÉHEILLE
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESSSENY
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

Etait absente :

- Mme Laurence DUPRIEZ

1 - DECISIONS DU MAIRE PRISES ENTRE LE 18 JUIN ET LE 9 SEPTEMBRE 2021

Il est rappelé à l'Assemblée que « concernant les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit, selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu l'alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020,

Considérant que Monsieur le Maire est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Tarif des activités – Oloron Sport Culture Vacances – Été 2021

Il a été décidé l'application des tarifs d'inscription aux activités proposées dans le cadre de « Oloron Sport Culture Vacances Été 2021 » :

DÉCOUVERTE 4/5 ans

Activités	Tarif « oloronais »*	Tarif « non oloronais »
Athlétisme	2 € la séance	3 €
Babyhand	3 € la séance	4 €
Cirque	5 € la séance	6,50 €
Couture créative	5 € l'atelier	6,50 €
Découverte du milieu aquatique	9 € le stage	12 €
Dyhana-Danse	4 € le stage	5,50 €
Eveil à la danse	3 € la séance	4 €
Judo	3 € le stage	4 €
Poney Baby	10 € la séance	13 €
Parcours aventuriers	3 € la séance	4 €
Tennis	10 € le stage	13 €

SPORT 6/16 ans

Activités	Tarif « oloronais »*	Tarif « non oloronais »
Accrobranche grands	9 € la journée	12 €
Accrobranche petits	7 € la journée	9,50 €
Activités d'eaux vives 5 jours	99 € le stage	129 €
Activités d'eaux vives 3 jours	59 € le stage	77 €
Raft demi-journée	9 € la ½ journée	12 €
Raft demi-journée famille	8 € la ½ journée /enfant	10,50 €
	11 € la ½ journée /parent	14,50 €
Athlétisme	3 € le stage	4 €
Base de mini pop à Guiche	5 € la journée	6,50 €
Basket	7 € le stage	9,50 €
Canyoning en vallée d'Ossau	18 € la ½ journée	23,50 €
Découverte du milieu aquatique	9 € le stage	12 €
Découverte de la danse classique, contemporaine et modern'jazz	3 € la séance	4 €
Dhana-Danse	6 € le stage	8 €

Cheval	34 € le stage	44,50 €
Poney	36 € le stage	47 €
Randonnée à cheval	25 € la journée	32,50 €
Voltige poney	13 € la journée	17 €
Escrime	3 € la séance	4 €
Handball	3 € le stage	4 €
Initiation à la danse	3 € la séance	4 €
Initiation à la danse hip-hop	5 € la séance	6,50 €
Judo et ju jitsu fight	3 € le stage	4 €
Karaté	2 € la séance	3 €
Karting - Laser game à Espoey	17 € la ½ journée	22,50 €
Paintball	9 € la séance	12 €
Pelote basque	3 € le stage	4 €
Plage et plongée à Biarritz	20 € la journée	26 €
Randonnée aquatique	15 € la ½ journée	19,50 €
Randonnée kayak	20 € la journée	26 €
Savoir rouler à vélo	3 € la séance	4 €
Spéléologie	7 € la ½ journée	9,50 €
Tennis	25 € le stage	32,50 €
Trophée « survie »	4 € la journée	5,50 €
Voile-aviron à Hendaye	23 € la journée	30 €
V.T.T 7 à 11 ans	11 € la ½ journée	14,50 €
V.T.T 11 à 16 ans	18 € la journée	23,50 €
Wave-rafting et journée plage	17 € la journée	22,50 €

CULTURE (ART, PATRIMOINE & DECOUVERTE) 6/16 ans

Activités	Tarif « oloronais »*	Tarif « non oloronais »
Atelier Philo et facilitation « La pensée facilitée »	2 € l'atelier	3 €
Street art et peinture libre	13 € l'atelier	17 €

Atelier calligraphie - enluminure	2 € l'atelier	3 €
Ateliers artistiques	6 € l'atelier	8 €
Découverte de la caserne des pompiers	2 € l'atelier	3 €
Fabrique ta lampe à huile	2 € l'atelier	3 €
Fabrique une poterie en columbin	2 € l'atelier	3 €
Plein-air	24 € le stage	32 €
Ludopia	9 € la ½ journée	12 €
Théâtre	6 € le stage	8 €
Un look des matières	2 € l'atelier	3 €

* Pour bénéficier des tarifs «oloronais» : fournir un justificatif de domicile au nom des parents ou grands-parents daté de moins de six mois

16 juin 2021 - Finances

Demande d'aide financière Service Assainissement : réduction des rejets diffus

Considérant la politique d'entretien et de modernisation des équipements de la commune en matière d'assainissement collectif permettant de maintenir et d'améliorer la qualité de collecte et de traitement des eaux usées et des eaux pluviales,

Considérant que la régie d'assainissement d'Oloron Ste-Marie souhaite réaliser des travaux de restructuration des réseaux situés rue Palassou, place Amédée Gabe et rue Louis Barthou, afin de limiter les rejets directs (diffus) vers le milieu naturel et que le montant global de cette opération est estimé à 199.500 € HT,

Il a été décidé de solliciter auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne une aide financière pour réaliser des travaux de restructuration des réseaux de la rue Palassou, de la Place Amédée Gabe et de la rue Louis Barthou.

Le projet de plan de financement est détaillé ci-dessous :

Coût global de l'opération : 199.500 € HT

Partie prenante	Taux de participation (%)	Montant (HT)
Agence Adour Garonne	50	99 750 €
Commune d'Oloron Ste-Marie	50	99 750 €
TOTAL	100	199 500 €

Le taux maximal de 80 % de subventions publiques ne sera pas dépassé dans le cas de financements complémentaires.

22 juin 2021	Finances	<p>Convention de réservation de ligne de trésorerie pour le budget principal de la Ville</p> <p>Considérant que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE doit souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 800.000 € pour son budget principal et considérant l'offre proposée par la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTE,</p> <p>Il a été décidé de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charente, pour le budget principal de la ville d'Oloron Sainte-Marie, une convention de réservation</p>
--------------	----------	---

		<p>de ligne de trésorerie interactive d'un montant de 800.000 € présentant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Montant : 800.000,00 (huit cent mille) euros maximum.</p> <p>Durée : la réservation de ligne de trésorerie est consentie pour une durée de un an à compter du 9 juillet 2021.</p> <p>Mise à disposition des fonds : crédit d'office</p> <p>Remboursement des fonds : débit d'office</p> <p>Taux d'intérêt : les utilisations porteront intérêt au taux de l'€ster (flooré à 0) majoré de 0,10 %.</p> <p>Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office</p> <p>Commission d'engagement : néant</p> <p>Commission de non utilisation : 0,10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts</p> <p>Conditions de tirage et de remboursement : Aucun montant minimum de demande de tirage. Aucun montant minimum de demande de remboursement</p>
22 juin 2021	Finances	<p>Convention de réservation de ligne de trésorerie pour le budget annexe du service de l'assainissement Considérant que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE doit souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 600.000 € pour son budget annexe du service de l'assainissement et l'offre proposée par l'AGENCE FRANCE LOCALE, Il a été décidé de contracter auprès de l'Agence France Locale, pour le budget annexe du service de l'assainissement, une convention de réservation de ligne de trésorerie d'un montant de 600.000 € présentant les caractéristiques suivantes :</p> <p>Montant : 600.000,00 (six cent mille) euros maximum.</p> <p>Durée : la réservation de ligne de trésorerie est consentie pour une durée de un an à compter du 9 juillet 2021.</p> <p>Mise à disposition des fonds : par virement</p> <p>Remboursement des fonds : par virement à l'Agence France Locale</p> <p>Taux d'intérêt : les utilisations porteront intérêt au taux de l'€ster (flooré à 0) majoré de 0,25 %.</p> <p>Commission d'engagement : 0,08 % de l'encours plafond</p> <p>Commission de non utilisation : 0,10 % mensuel base exact/360</p> <p>Conditions de tirage et de remboursement : Le montant minimum d'un tirage demandé par l'Emprunteur est fixé à 20.000 €. Le montant minimum d'un remboursement réalisé par l'Emprunteur est fixé à 20.000 €.</p>
22 juin 2021	Finances	<p>Convention de réservation de ligne de trésorerie pour le budget annexe du service de l'eau potable Considérant que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE doit souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 1.000.000 € pour son budget annexe du service de l'eau potable et l'offre proposée par l'AGENCE FRANCE LOCALE, Il a été décidé de contracter auprès de l'Agence France Locale, pour le budget annexe du service de l'eau potable, une convention de réservation de ligne de trésorerie d'un montant de 1.000.000 € présentant les caractéristiques</p>

		<p>suivantes :</p> <p>Montant : 1.000.000,00 (un million) euros maximum.</p> <p>Durée : la réservation de ligne de trésorerie est consentie pour une durée de un an à compter du 9 juillet 2021.</p> <p>Mise à disposition des fonds : par virement</p> <p>Remboursement des fonds : par virement à l'Agence France Locale</p> <p>Taux d'intérêt : les utilisations porteront intérêt au taux de l'€ster (flooré à 0) majoré de 0,25 %.</p> <p>Commission d'engagement : 0,08 % de l'encours plafond</p> <p>Commission de non utilisation : 0,10 % mensuel base exact/360</p> <p>Conditions de tirage et de remboursement :</p> <p>Le montant minimum d'un tirage demandé par l'Emprunteur est fixé à 20.000 €.</p> <p>Le montant minimum d'un remboursement réalisé par l'Emprunteur est fixé à 20.000 €.</p>
22 juin 2022	Marchés publics	<p>Acquisition de matériel de motoculture</p> <p>Considérant que dans le cadre du programme des TMS et en adéquation avec la notion d'amélioration des émissions de carbone, il convient de procéder au renouvellement du matériel de motoculture,</p> <p>Considérant la consultation lancée le 26/05/2021 auprès de 5 entreprises et la remise des offres le 11/06/2021, Il a été décidé que le lot 1 « matériel électrique » et le lot 2 « matériel thermique » de la consultation concernant l'acquisition de matériel de motoculture sont attribués à l'entreprise LANNERETONNE (NOUGUE CASENAVE) sise 5 Boulevard de l'Aragon à Oloron Sainte-Marie, pour un montant de 4 924,34 € H.T. pour le lot 1 et 849,56 € H.T. pour le lot 2 soit un total de 5 773,90 € HT.</p>
22 juin 2021	Marchés publics	<p>Création d'un apprentis de protection salle Scohy</p> <p>Considérant la nécessité d'installer un apprentis de protection des tapis de sols à la Salle Scohy, la consultation restreinte lancée le 06/05/2021 et la remise des offres le 07/06/2021,</p> <p>Il a été décidé que le marché public concernant la création d'un apprentis de protection à la salle Scohy est attribué à l'entreprise SARL ETCHARRY sise ZA LES PYRENEES – ETCHARRY- 64400 AGNOS, pour un montant de 7 490,42 € HT.</p>
24 juin 2021	Marchés publics	<p>Travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable de la rue Adoue</p> <p>Le Service des Eaux de la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE doit procéder, et ce dans le cadre de son programme pluriannuel de renouvellement des réseaux, à la réhabilitation du réseau d'eau potable de la rue Adoue.</p> <p>Une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics a été mise en ligne le 16 Novembre 2020 avec remise des offres le 18 Décembre 2020 à 23 h 59.</p> <p>Il a été décidé d'attribuer le marché à l'Entreprise EUROVIA AQUITAINE – ZA Orin – 64400 Oloron Sainte-Marie. Le montant de l'opération s'élève à 192 595,59 € H.T. Le marché sera exécuté dans les délais établis aux actes d'engagement.</p>
24 juin 2021	Marchés publics	<p>Accord-cadre à bons de commande 2021-2024/encadrement de la filière de valorisation du compost des boues de la station d'épuration d'Oloron Sainte-Marie</p>

		<p>La Ville d'OLORON SAINTE-MARIE a inscrit, dans son budget annexe assainissement (ligne 604-06), la prestation d'encadrement de la filière de valorisation du compost de boues de la station d'épuration de Légugnon.</p> <p>Une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics a été mise en ligne le 15 Mars 2021 avec remise des offres le 29 Avril 2021.</p> <p>Il a été décidé d'attribuer le marché à l'entreprise : MPE, 395 impasse Bizens, 64300 Baigts –de-Béarn. Le montant du marché est fixé à : 160 000,00 € HT (maximum pour 4 ans soit 40 000,00 € HT/an maximum). Le marché sera exécuté dans les délais établis à l'acte d'engagement et, dans le respect des demandes et préconisations formulées par le maître d'ouvrage / le maître d'œuvre (notification/OS n°1).</p>
24 juin 2021	Marchés publics	<p>Acquisition triporteurs à assistance électrique</p> <p>Considérant que les véhicules industriels actuels sont en mauvais état et considérant la nécessité d'acquérir des véhicules permettant d'effectuer des tâches professionnelles correctement,</p> <p>Considérant la consultation restreinte de 3 entreprises leaders sur le marché en date du 10/05/20 à 8h30, et la remise des offres le 30/05/2021 à 12h00,</p> <p>Il a été décidé que le marché est alloué à l'entreprise SARL 4R CONCEPT – 16 Rue de la Moulinatte – 33 130 BEGLES, pour un montant de 17 479,20 € H.T.</p>
24 juin 2021	Marchés publics	<p>Réhabilitation des grillages des tennis courts 3 et 4</p> <p>Considérant le projet de réhabilitation des grillages des tennis courts 3 et 4, la procédure restreinte publiée le 14/04/2021 et la remise des offres le 18/05/2021,</p> <p>Il a été décidé que le marché public concernant l'échange des grilles des courts de tennis 3 et 4 est attribué à l'entreprise SOLS OUEST SPORTS sise 19 AVENUE DES 3 LIEUES – 33370 TRESSES, pour un montant de 48 105, 80 € HT.</p>
24 juin 2021	Marchés publics	<p>Réparation des volets au Centre Social « Là Haüt »</p> <p>Considérant la nécessité de procéder aux réparations des volets du Centre Social « LA HAUT »,</p> <p>Considérant que la procédure restreinte a été lancée le 23/05/2021/2021 et la remise des offres le 28/05/2021,</p> <p>Il a été décidé que le marché public concernant la réparation des volets du centre social « LA HAUT » est attribué à l'entreprise SESTIAA sise Route d'Esquiule 64400 MOUMOUR, pour un montant de 9 446,40 € HT.</p>
24 juin 2021	Marchés publics	<p>Réparation toiture local Espaces Verts « Plaine des Sports »</p> <p>Considérant la nécessité de procéder à des réparations sur la toiture du local Espaces Verts de la « Plaine des Sports de Saint-Pée », la consultation restreinte lancée le 14/04/2021 auprès de 3 entreprises et la remise des offres le 11/05/2021,</p> <p>Il a été décidé que la consultation concernant les réparations de la toiture du local des espaces verts de la « Plaine des Sports de Saint-Pée » est attribuée à l'entreprise EOCCZ sise 9 Route d'Esquiule 64400 MOUMOUR, pour un montant de 16 977,56 € HT.</p>

24 juin 2021	Marchés publics	<p>Fourniture de panneaux de grillage rigides Considérant la nécessité de procéder à la fermeture des mains courantes des terrains Honneurs Rugby, Honneur Football, Annexe Rugby et la nécessité de la fermeture du mur séparatif « Appartement / Ecole Maternelle Saint Cricq », Considérant la nécessité de rehausse du Mur Séparatif « fronton / Résidence Foncia », Considérant la consultation restreinte d'entreprise sans publicité le 21/05/2021 et la remise des offres le 28/05/2021, Il a été décidé que la consultation concernant la fourniture de panneaux de grillage rigides est attribuée à l'entreprise SARL LARROUY sise 65 Rue Adoue, pour un montant de 17 554,70 € HT.</p>
24 juin 2021	Marchés publics	<p>Mise en conformité des installations électriques de la Plaine des Sports Considérant la non-conformité soulevée par la commission de sécurité lors de sa dernière visite et la nécessité de lever l'état de non-conformité des installations d'alimentation générale liées à ce point de livraison, Considérant l'audit technique effectué par le BET CAMBORDE, la consultation restreinte publiée le 20/05/2021 et la remise des offres le 08/06/2021, Il a été décidé que le marché public concernant la mise en conformité des installations électriques de la Plaine des Sports est attribué à l'entreprise SARL POYER ET FILS sise Zone du Gabarn, pour un montant de 33 880,00 € HT.</p>
24 juin 2021	Marchés publics	<p>Adaptation des sanitaires existant à l'accueil de maternelle au Groupe Scolaire Pondeilh Considérant la nécessité d'adapter des sanitaires aux effectifs maternelle, Considérant l'avis d'appel à la concurrence publié le 10/05/2021 et la remise des offres le 04/06/2021, Il a été décidé que le lot 1 du marché public concernant le domaine Plomberie-Sanitaire est attribué à l'entreprise DOMINGUEZ EURL – Zone Artisanale Lanneretonne – 64400 OLORON SAINTE-MARIE, pour un montant de 8 350,00 € HT. Il a été décidé que le lot 2 du marché public concernant le domaine Cloisons sèches – Peinture est attribué à l'entreprise SARL NAYA JULIEN & FILS – Z.A. DU GABARN -64870 ESCOUT, pour un montant de 4 904,16 € HT.</p>
24 juin 2021	Marchés publics	<p>Réparation partielle toiture école Saint-Cricq Considérant la nécessité de procéder à la réparation partielle de la toiture de l'école Saint-Cricq, notamment au niveau du bureau de la directrice, Considérant la procédure restreinte lancée le 14/04/2021 auprès de 3 entreprises et la remise des offres le 11/05/2021, Il a été décidé que le marché public concernant la réparation partielle du toit de l'école Saint-Cricq est attribué à l'entreprise EOCCZ sise 9 Route d'Esquiule 64400 MOUMOUR, pour un montant de 52 756,16 € HT.</p>

28 juin 2021 - Marchés publics

Demande d'aide financière Arasement complet du Seuil Labourdette

Considérant qu'il y a lieu de rétablir la continuité écologique sur le Vert en procédant à l'arasement complet du seuil Labourdette et considérant le montant global de cette opération estimé à 408.626 € HT,
 Il a été décidé de solliciter auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et de l'Agence de l'eau Adour Garonne une aide financière pour réaliser les travaux d'arasement complet du seuil Labourdette sur le Vert, selon le projet de plan de

financement ci-dessous :

Coût global de l'opération : 408.626 € HT

Partie prenante	Taux de participation (%)	Montant (HT)
Région Nouvelle Aquitaine / Agence Adour Garonne	80	326.901 €
Commune d'Oloron Ste-Marie	20	81 725 €
TOTAL	100	408 626 €

Le taux maximal de 80 % de subventions publiques, dans le cas de financements complémentaires, ne sera pas dépassé.

28 juin 2021 - Marchés publics

Demande d'aide financière pour la suppression et la reconstruction d'une passe à poissons rustique sur le Vert

Considérant qu'il y a lieu de rétablir la continuité écologique sur le Vert en procédant à la suppression et à la reconstruction d'une passe à poissons rustique et considérant que le montant global de cette opération est estimé à 313.280 € HT,

Il a été décidé de solliciter auprès de la Région Nouvelle Aquitaine et de l'Agence de l'eau Adour Garonne une aide financière pour réaliser les travaux de suppression et la reconstruction d'une passe à poissons rustique sur le Vert selon le projet de plan de financement ci-dessous :

Coût global de l'opération : 313.280 € HT

Partie prenante	Taux de participation (%)	Montant (HT)
Région Nouvelle Aquitaine	40	125.312 €
Agence Adour Garonne	40	125.312 €
Commune d'Oloron Ste-Marie	20	62 656 €
TOTAL	100	313 280 €

Le taux maximal de 80 % de subventions publiques ne sera pas dépassé dans le cas de financements complémentaires.

28 juin 2021 - Marchés publics

Demande d'aide financière Appel à projet Milusine

Considérant l'Appel à Projet MILUSINE lancé par le Département des Pyrénées-Atlantiques en faveur du petit patrimoine non protégé et considérant qu'il y a lieu de restaurer les vitraux de l'Eglise Saint-Pée,

Considérant que le montant en investissement de cette opération est estimé à 12.500 € HT,

Il a été décidé de solliciter une aide financière auprès du Département des Pyrénées-Atlantiques dans le cadre de l'Appel à Projet MILUSINE pour la restauration des vitraux de l'Eglise Saint-Pée.

Une participation a été également sollicitée pour financer les frais de communication et autres frais de fonctionnement.

Projet de plan de financement :

Coût d'investissement de l'opération : 12.500 € HT

Partie prenante	Taux de participation (%)	Montant (HT)
Département des Pyrénées-Atlantiques	30	3.750 €

Financement participatif	10	1.250 €
Commune d'Oloron Ste-Marie	60	7 500 €
TOTAL	100	12 500 €

Le taux maximal de 80 % de subventions publiques ne sera pas dépassé dans le cas de financements complémentaires.

28 juin 2021	Louage	<p>Bail commercial dérogatoire Considérant la proposition de projet de Monsieur Arthur Baptiste NODEN et Madame Laure Angèle VENTOSA, Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour ce local avec Monsieur Arthur Baptiste NODEN et Madame Laure Angèle VENTOSA. La durée du bail est de 30 jours et commencera à courir du jeudi 03 juin 2021 jusqu'au vendredi 2 juillet 2021 inclus. La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.</p>
29 juin 2021	Louage	<p>Bail commercial dérogatoire Considérant la proposition de projet de Madame Laurence BESNEVILLE représentant la Société LB Atelier Cuir, Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour ce local avec Madame Laurence BESNEVILLE. La durée du bail est de 9 jours et commencera à courir du lundi 05 juillet 2021 jusqu'au mardi 13 juillet 2021 inclus. La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.</p>
29 juin 2021	Marchés publics	<p>Accompagnement pour massifier la rénovation de quartiers – projet Marq expérimenté sur le quartier E+C-Onfluence Considérant le cadre de la démarche TEPCV – Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et le projet expérimental de l'ADEME "Quartier E+C-" quartier à énergie positive et faible impact carbone : E+C-Onfluence sur le périmètre du quartier Confluence, Considérant le décret n°2018-1225 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique justifiant un marché de gré à gré, pour son caractère innovant, expérimentale et de R&D, Il a été décidé que l'accompagnement pour massifier la rénovation de quartiers - projet MARQ expérimenté sur le quartier E+C-Onfluence est attribué à l'entreprise NOBATEK/INEF4 sis 67 Rue de Mirambeau 64 600 ANGLET, pour un montant de 21 600 € HT.</p>
29 juin 2021	Marchés publics	<p>Etudes préalables à la mise en place d'un réseau de chaleur Considérant le cadre de la démarche TEPCV – Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, la mise en concurrence de plusieurs entreprises publiée le 03/05/2021 et la remise des offres le 31/05/2021, Il a été décidé que le marché concernant les études préalables à la mise en place d'un réseau de chaleur est attribué à l'entreprise PIK INGENIERIE sis BIDABURIA 64220 ANHAUX, pour un montant de 9 000 € HT pour la tranche ferme ; les tranches conditionnelles phase 2 (5400 € HT) et phase 3 (39 000 € HT) ainsi que les options seront commandées en fonction des conclusions des phases précédentes.</p>

5 juillet 2021	Marchés publics	<p>Remplacement de menuiseries extérieures de l'Espace de Vie Sociale de Notre-Dame</p> <p>Considérant le cadre de la démarche TEPCV – Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et le cadre du Plan d'économies d'énergie des bâtiments communaux, Considérant la mise en concurrence de plusieurs entreprises (démarche MAPA < 40 000 € HT) envoyée le 02/06/2021 et la remise des offres le 24/06/2021, Il a été décidé que le marché public concernant le remplacement de menuiseries extérieures de l'Espace de Vie Sociale de Notre Dame est attribué à l'entreprise SPSR – CLAUDE LAHARGUE sis Boulevard Aragon 64400 OLORON SAINTE-MARIE, pour un montant de 25 047.74 € HT.</p>
6 juillet 2021	Marchés publics	<p>Accord-cadre à bons de commande de fourniture d'éclairage public et d'éclairage des bâtiments communaux pour une durée de trois ans</p> <p>CONSIDERANT le cadre de la démarche TEPCV – Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et le cadre du Plan d'économies d'énergie, Considérant l'avis d'appel à la concurrence publié le 12/04/2021 et la remise des offres le 12/05/2021, Il a été décidé que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le lot 1 de l'accord-cadre à bons de commande concernant la fourniture de luminaires et supports pour l'éclairage public, est attribué à l'entreprise COMATELEC SHREDER SAS sise 10 Allée des Cascades – CS 11070 VILLEPINTE 95926 ROISSY CDG CEDEX, pour un montant minimum de 10 000 € HT et montant maximum de 190 000 € HT. - le lot 2 de l'accord-cadre à bons de commande concernant la fourniture de lampes pour l'éclairage public, est attribué à l'entreprise SONEPAR SUD-OUEST sise 23 bis Avenue Léon Blum 64000 PAU, pour un montant minimum de 1 000 € HT et montant maximum de 15 000 € HT. - le lot 3 de l'accord-cadre à bons de commande concernant la fourniture de lampes pour l'éclairage des bâtiments communaux, est attribué à l'entreprise SAS REXEL FRANCE sise 13 Boulevard du Fort de Vaux 75017 PARIS, pour un montant minimum de 100 € HT et montant maximum de 5 000 € HT.
7 juillet 2021	Louage	<p>Convention d'occupation temporaire de locaux associatifs – GEM Les Moments Partagés</p> <p>Considérant que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE est propriétaire d'un immobilier situé 10 Rue Révol 64400 OLORON SAINTE-MARIE et que le GEM Les Moments Partagés a besoin de disposer d'un local pour son activité associative,</p> <p>Il a été décidé de signer une convention d'utilisation pour ce local avec l'association GEM Les Moments Partagés, représentée par Madame Rose-Marie RAINHO FLORES, La durée de la convention est consentie et acceptée pour une durée déterminée de 3 ans commençant le 01 juillet 2021 et se terminant le 30 juin 2024.</p> <p>Les locaux mis gracieusement à disposition de l'association comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un accueil de 20,65 m², • Une salle d'activités de 75 m² comprenant un WC

		de 6 m ² PMR, <ul style="list-style-type: none"> • Une cuisine de 7 m²,
7 juillet 2021	Louage	<p>Convention d'occupation temporaire de locaux associatifs – TRAM-e</p> <p>La Ville d'OLORON SAINTE-MARIE est propriétaire d'un immobilier situé 2 Rue des Gaves 64400 OLRON SAINTE-MARIE et l'association TRAM-e a besoin d'un local pour son activité associative. Il a été décidé de signer une convention d'utilisation pour ce local avec l'association TRAM-e, représentée par Madame Lucie POUYDESSEAU,</p> <p>La durée de la convention est consentie et acceptée pour une durée déterminée de 6 ans commençant le 01 juin 2021 et se terminant le 31 Mai 2027.</p> <p>Les locaux mis gracieusement à disposition de l'association comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un local de 73 m² comportant un étage, • Les sanitaires des parties communes.

12 juillet 2021 - Finances

Demande d'aide financière – Rénovation énergétique espace de vie sociale (tranche 1)

Considérant le projet d'aménagement d'un espace de vie sociale permettant le renforcement et le maintien de la politique territoriale d'animation de vie sociale pour les habitants d'Oloron Sainte-Marie et du Haut-Béarn en général,

Considérant que ce projet porte sur la réhabilitation des locaux sis à Oloron Sainte-Marie – 6 bis, rue de Sègues, accueillant le Centre social La Haut, en vue d'améliorer la qualité d'accueil des usagers, d'assurer la sécurité du bâtiment et d'optimiser la dépense énergétique,

Considérant que la réhabilitation de ce bâtiment sera réalisée en plusieurs tranches et que le coût de la première tranche de travaux de rénovation énergétique de ce bâtiment, consistant en la pose de menuiseries et reprise du chauffage de la salle « Jeunes », est estimé à 34.000 € HT,

Il a été décidé de solliciter une aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Atlantiques pour la première tranche de travaux de rénovation énergétique de l'espace de vie sociale, quartier Notre Dame à Oloron Sainte-Marie.

FINANCEURS	%	MONTANT H.T.
- Caisse d'allocations familiales	50	17 000
- Part budget commune (autofinancement)	50	17 000
TOTAL	100	34 000

La commune préfinance la TVA.

12 juillet 2021	Louage	<p>Bail commercial dérogatoire</p> <p>Considérant la proposition de projet de Monsieur Ivan HAETTICH et de l'association « Graine de Lune » représentée par Madame Yveline DUSSARAT,</p> <p>Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour ce local avec Monsieur Ivan HAETTICH et Madame Yveline DUSSARAT. La durée du bail est de 6 jours et commencera à courir du lundi 19 juillet 2021 jusqu'au samedi 24 juillet 2021 inclus. La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron</p>
-----------------	--------	---

		Sainte-Marie.
23 juillet 2021	Marchés publics	<p>Elaboration des dossiers techniques amiante (D.T.A.) et mise à jour des dossiers techniques amiante existants des bâtiments communaux</p> <p>Considérant la norme NF X 46-020 d'août 2017, impliquant la mise à jour des DTA de tous les bâtiments communaux, la mise en concurrence de plusieurs entreprises (démarche MAPA < 40 000 € HT) publiée le 11/05/2021 et la remise des offres le 31/05/2021, Il a été décidé que l'élaboration des dossiers techniques amiante (DTA) et la mise à jour des dossiers techniques amiante existants des bâtiments communaux sont attribuées à l'entreprise BARBOTIN sise 20 Place de la Résistance 64400 OLORON SAINTE-MARIE, pour un montant de 7 930 € HT. Un deuxième bon de commande sera réalisé en fonction du nombre de prélèvements et analyses nécessaires suivant les pré-diagnostic pour un montant de 15 € HT/prélèvement.</p>
23 juillet 2021	Marchés publics	<p>Maintenance des orgues de la Cathédrale Sainte-Marie et Notre-Dame à Oloron Sainte-Marie</p> <p>Considérant la nécessité d'effectuer de la maintenance pour le bon fonctionnement des orgues de la Cathédrale Sainte-Marie et Notre-Dame et considérant l'avis d'appel à la concurrence publié le 18/03/2021 et la remise des offres le 07/04/2021, Il a été décidé que le marché public concernant la maintenance des orgues des cathédrale Sainte-Marie et Notre-Dame est attribué à l'entreprise FACTEURS D'ORGUES PELLERIN UYS sise 71 AVENUE DE LA CHALOSSE – 40380 MONFORT-EN-CHALOSSE, pour un montant de 6 208 € HT par an, soit un montant de 56 832 € H.T. pour le contrat sur 4 ans. (Dont 24 832 € H.T. prix forfaitaire pour la maintenance préventive pour les 4 ans ; et 32 000 € H.T. montant maximum pour les commandes de maintenance curative pour 4 ans).</p>
23 juillet 2021	Louage	<p>Convention d'occupation temporaire de locaux associatifs – Association SESSAD Martouré</p> <p>Considérant que la Ville d'OLORON SAINTE-MARIE est propriétaire d'un bien immobilier situé au Centre Administratif, 14 Rue Adoue, 2^{ème} étage, 64400 OLORON SAINTE-MARIE, répertorié au cadastre sous le numéro AR 360 et que l'association SESSAD Martouré a besoin de disposer d'un local pour son activité associative, Il a été décidé de signer une convention d'utilisation pour ce local avec l'association SESSAD Martouré, représentée par son Directeur, Monsieur Grégory MARTIN. La mise à disposition est consentie et acceptée pour une durée de 41 jours commençant le 22 juillet 2021 et se terminant le 31 août 2021. Les locaux mis gracieusement à disposition comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux bureaux, • Une salle d'attente.
27 juillet 2021	Louage	<p>Convention de mise à disposition de locaux – Cabane forestière chemin du Lourtau</p> <p>Considérant que la Ville d'Oloron Sainte-Marie possède une cabane forestière de 20 m² située chemin du Lourtau en forêt du Bager à Oloron Sainte-Marie, Considérant la demande de mise à disposition de ce bien faite par Monsieur HERNANDEZ Manu, domicilié 1 chemin</p>

		<p>de Hournère, quartier Soeix à Oloron Sainte-Marie, Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition pour ce local avec Monsieur Manu HERNANDEZ.</p> <p>La mise à disposition est consentie et acceptée pour une durée de six ans qui commencera à courir le 07/06/2021 pour se terminer le 07/06/2027.</p> <p>Aucune redevance d'occupation du bien ne sera demandée.</p>
28 juillet 2021	Louage	<p>Bail commercial dérogatoire</p> <p>Considérant la proposition de projet de Madame Léa GUADAGNIN représentant la Société LA PIBA, Il a été décidé de signer un bail commercial dérogatoire pour ce local avec Madame Léa GUADAGNIN. La durée du bail est de 13 jours et commencera à courir du lundi 9 août 2021 jusqu'au samedi 21 août 2021 inclus. La redevance d'occupation du domaine public est fixée à 1 euro par jour (location de la boutique) et les frais de consommation d'eau et d'électricité seront à la charge de la Commune d'Oloron Sainte-Marie.</p>
17 août 2021	Louage	<p>Bail précaire et révocable – Garage couvert Bedat – Emplacement n° 14</p> <p>La Ville d'OLORON SAINTE-MARIE possède un garage couvert dit « Bedat » sis 64400 OOLORON SAINTE-MARIE, Il a été décidé de signer un bail précaire et révocable pour l'emplacement n°14 avec Monsieur Bernard LYS, à compter du 1er septembre 2021. Cette occupation est consentie à titre de simple tolérance donc à titre précaire et révocable. Cette autorisation ne confère au locataire aucun des droits dont bénéficient les occupants titulaires d'un titre de location régulier, qu'il soit écrit ou verbal.</p> <p>Le loyer s'élève à 23 euros mensuels, sans dépôt de caution.</p>
18 août 2021	Louage	<p>Bail de location de terrains communaux – GAEC Ferme LOUSTAU</p> <p>La Ville d'OLORON SAINTE-MARIE possède la parcelle n°4 cadastrée section D 622, d'une superficie de 7 ha 72 au lieu-dit « Les Touyas d'Oloron ». Il a été décidé de signer un bail précaire et révocable pour cette parcelle avec GAEC FERME LOUSTAU, représentée par Monsieur Sylvain LOUSTAU et Madame Laure LOUSTAU. Cette location est conclue pour une durée de 9 années entières et consécutives qui commenceront le 1 septembre 2021 et finiront le 31 Août 2030. Le loyer annuel s'élève à 554,45 euros. Ce montant sera révisé pour chaque période triennale suivante suivant la valeur de l'Indice National des Fermages constatée chaque année par arrêté préfectoral.</p>
23 août 2021	Louage	<p>Bail précaire et révocable – 2 Rue Ambroise Bordelongue</p> <p>La Ville d'OLORON SAINTE-MARIE possède un logement au 2 Rue Ambroise Bordelongue à Oloron Sainte-Marie. Il a été décidé de signer un bail précaire et révocable pour ce logement avec Monsieur et Madame KORDHA Brikena et Vasillaq. Cette occupation est consentie à titre de simple tolérance donc à titre précaire et révocable. Cette autorisation ne confère au locataire aucun des droits dont bénéficient les occupants titulaires d'un titre de location régulier, qu'il soit écrit ou verbal.</p> <p>Le démarrage du bail prend effet le 25 Août 2021. Le loyer mensuel s'élève à 450 euros.</p>

1 Septembre 2021	Louage	Bail – SESSAD MARTOURE – Centre Administratif La Ville d'OLORON SAINTE-MARIE est propriétaire d'un bien immobilier situé au Centre Administratif, 14 Rue Adoue à Oloron Sainte-Marie. Il a été décidé de signer un bail pour ce local avec le SESSAD Martouré représenté par son Directeur, Monsieur Grégory MARTIN. Cette location est conclue pour une durée de 9 années entières et consécutives qui commenceront le 1 septembre 2021. Le loyer annuel s'élève à 14.608,01 €.
------------------	--------	--

3 Septembre 2021 - Finances

Demande d'aide financière – Réhabilitation de la salle multisports Palas

Considérant que la commune d'Oloron Sainte-Marie a décidé de lancer une opération de réhabilitation de la salle multisports Palas permettant, d'une part, d'améliorer la sécurité et les conditions d'accueil du public sportif de la commune et de l'ensemble du territoire du Haut Béarn et, d'autre part, de réaliser une rénovation énergétique massive et performante de cet équipement,

Considérant que le coût global de ces travaux est estimé à 2.306.300,00 € HT,

Il a été décidé de solliciter une aide financière auprès du département des Pyrénées-Atlantiques, au titre de l'appel à projet Développement Durable, portant sur l'ensemble des travaux de réhabilitation de la salle sportive Palas, dont le coût global est estimé à 2.306.300,00 € HT.

FINANCEURS	%	MONTANT H.T.
- Département des Pyrénées-Atlantiques	24	566 850
- Etat DSIL exceptionnelle (obtenue)	35	798 190
- Région Nouvelle Aquitaine (demandée)	13	300 000
- Agence Nationale du Sport (obtenue)	8	180 000
- Part budget commune (autofinancement)	20	461 260
MONTANT GLOBAL DES TRAVAUX		2 306 300

8 Septembre 2021 - Finances

Demande d'aide financière éclairage terrain honneur Football

Considérant que des travaux de rénovation et de mise en conformité de l'éclairage du terrain d'honneur de football doivent être entrepris afin d'assurer la sécurité des usagers et de réduire la consommation énergétique,

Considérant que le coût global de ces travaux est estimé à 40.000,00€ HT,

Il a été décidé de solliciter une aide financière de la Fédération Française de Foot au titre du Fond d'Aide au Football Amateur pour la réhabilitation des installations au stade de Foot Pierre Guiraud, à hauteur de 50 %, du coût global estimé.

FINANCEURS	%	MONTANT H.T.
- Fédération Française de Football	50	20 000

	- Part communale (autofinancement)	50	20 000
	TOTAL	100	40 000
9 Septembre 2021	Marchés publics	<p>Remplacement des éclairages de l'hôtel de ville Considérant le cadre de la démarche TEPCV – Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et le cadre du Plan d'économies d'énergie, la commune d'Oloron Sainte-Marie a décidé de réaliser la mise en concurrence de plusieurs entreprises (démarche MAPA < 40 000 € HT) envoyée le 26/07/2021 et la remise des offres le 02/09/2021. Au terme de cette mise en concurrence, il a été décidé que le marché public concernant les travaux de remplacement des éclairages de l'Hôtel de Ville, est attribué à l'entreprise SARL POYER ET FILS sise Zone du Gabarn 64870 ESCOUT, pour un montant de 11 102 € HT.</p>	

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE** de ces décisions.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 27 septembre 2021.
 Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 30/09/2021

Le Maire,

Bernard UTHURRY

